

Rapport n°18

Cunvenzione di partenariatu (2026-2029) trà a Casa di e Scienze (2026-2029) è l'Accademia di Corsica

Convention de partenariat (2026-2029) entre la Casa di e Scienze (2026-2029) et l'Académie de Corse

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Bastia a développé depuis 2020 une structure dédiée à la culture scientifique, technique et industrielle, dénommée « A Casa di e Scienze ». Ce lieu constitue un outil structurant au service des publics scolaires et du grand public, visant à promouvoir l'accès aux sciences, à encourager les vocations scientifiques et à favoriser l'égalité des chances, notamment dans les quartiers prioritaires.

Depuis son ouverture, A Casa di e Scienze s'inscrit dans un partenariat étroit avec l'Académie de Corse, permettant la mise en œuvre d'actions pédagogiques à destination des élèves.

La convention proposée vise à renouveler et formaliser ce partenariat pour une durée de trois ans, couvrant les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

Elle a pour objet :

- de développer des actions et programmes pédagogiques en lien avec les établissements scolaires ;
- de favoriser l'accueil des classes au sein de A Casa di e Scienze ;
- de renforcer la diffusion de la culture scientifique sur le territoire.

Dans ce cadre, l'Académie de Corse s'engage à mettre à disposition deux enseignants pour une durée équivalente à un mi-temps (12h hebdomadaires), afin d'assurer des missions de médiation, de coordination pédagogique et d'accompagnement des projets scolaires.

De son côté, la Ville de Bastia s'engage à :

- proposer une programmation scientifique et pédagogique accessible aux établissements scolaires ;
- assurer les conditions d'accueil des publics ;
- faciliter la mise en œuvre des actions menées en partenariat.

La convention prévoit également des modalités de suivi, notamment par la mise en place d'un comité de pilotage et la production d'un rapport d'activité annuel.

Ce partenariat contribue à renforcer l'attractivité de A Casa di e Scienze et à consolider son rôle de pôle régional de diffusion de la culture scientifique, en cohérence avec les politiques éducatives nationales et territoriales.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Académie de Corse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent.